

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N° 2025-497 :**

**Portant réglementation du stationnement  
31 avenue des Vieux Moulins  
Pour stationner une benne**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

**M. JULIENNE MATTHIEU**

**106 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC**

**75014 PARIS**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour stationner une benne, des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé 31 avenue des Vieux Moulins.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Du mardi 16 décembre 2025 à 8h00 au vendredi 19 décembre 2025 à 18h00**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 31 avenue des Vieux Moulins, au droit du chantier, pour stationner une benne par « M. JULIENNE MATTHIEU ».

**ARTICLE 2 :** Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par « M. JULIENNE MATTHIEU » aux riverains du secteur concerné par les travaux.

**ARTICLE 3 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « M. JULIENNE MATTHIEU ».

**ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 5 :** Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M. JULIENNE MATTHIEU.

Fait à La Flotte, le 9 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

